



# Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
17 janvier 2023  
Français  
Original : anglais

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 octobre 2022, à 10 heures

*Présidence* : M<sup>me</sup> Stoeva ..... (Bulgarie)  
*puis* : M. Budhu (Vice-Président) ..... (Trinité-et-Tobago)  
*puis* : M. Al-thani (Vice-Président) ..... (Qatar)

## Sommaire

Point 16 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international et développement
- b) Système financier international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
- e) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable

Point 17 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

**Point 16 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique**

- a) **Commerce international et développement** (A/77/15 (Part I), A/77/15 (Part II) et A/77/207)
- b) **Système financier international et développement** (A/77/224)
- c) **Soutenabilité de la dette extérieure et développement** (A/77/206)
- d) **Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable** (A/77/304)
- e) **Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable** (A/77/500)

**Point 17 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement** (A/77/82-E/2022/64 et A/77/223)

1. **M<sup>me</sup> Shirotori** (Directrice par intérim de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED), présentant le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED intitulé « Commerce international et développement 2022 » (A/77/207), dit que ce rapport traite de la manière dont le commerce international peut être utilisé pour atténuer les problèmes à court terme liés à la crise du coût de la vie qui sévit actuellement et est en partie le prolongement du relèvement fragile et inégal après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Bien que le commerce international se soit fortement redressé au niveau mondial en 2021, certains pays à faible revenu n'ont pas eu l'occasion d'obtenir des revenus des exportations qui constituent normalement une grande partie des recettes publiques, ce qui a exacerbé les difficultés financières. En outre, les perturbations de l'offre en ce qui concerne les denrées alimentaires et l'énergie ont accru le risque d'insécurité alimentaire dans certains pays à faible revenu et petits États insulaires en développement qui dépendent des importations de denrées alimentaires, tandis que l'augmentation du coût du transport maritime entraînera une hausse des prix à la consommation mondiaux, en particulier en Afrique et dans d'autres pays à faible revenu. Les mesures commerciales restrictives, notamment dans le secteur agricole, entraînent également une hausse des coûts. Pour atténuer ces pressions, le commerce international doit se montrer

ouvert, juste, prévisible et équitable, alors que les activités spéculatives, notamment sur les marchés des céréales et de l'énergie, doivent faire l'objet d'un contrôle.

2. Le rapport aborde également la manière dont le commerce international pourrait être utilisé pour surmonter les difficultés à long terme, en particulier celles liées aux changements climatiques. Des efforts devraient être effectués pour promouvoir l'avantage comparatif naturel des pays en développement en ce qui concerne la production et le commerce des énergies renouvelables, mais ceux-ci sont minés par le manque de transfert de technologies et de renforcement des capacités. La Commission pourrait dès lors examiner des moyens de parvenir à ce que les accords multilatéraux qui touchent au commerce, y compris les résultats de la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, le Pacte de Bridgetown adopté lors la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les conclusions de la première partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, soient effectivement mis en œuvre afin d'assurer la cohérence du système multilatéral.

3. Présentant la note du Secrétariat intitulée « Année internationale de l'économie créative au service du développement durable (2021) » (A/77/500), l'oratrice indique que le chapitre IV du rapport *Creative Economy Outlook 2022 (Perspectives de l'économie créative 2022)* a été préparé par la CNUCED en application de la résolution 74/198 de l'Assemblée générale. La résolution a permis de sensibiliser le public, de faciliter les discussions et d'encourager la coopération et le réseautage afin d'améliorer l'environnement de toutes les parties prenantes de l'économie créative, alors que la CNUCED a créé un site Web dédié à sa mise en œuvre. Menée par la CNUCED en 2021, l'enquête mondiale sur l'économie créative et les secteurs de la création montre que l'économie créative tend à se développer, mais l'absence de rapports annuels et les variations entre les définitions et les méthodes de mesure utilisées rendent toute comparaison internationale extrêmement difficile. Pour évaluer la tendance générale, la CNUCED mesure notamment le commerce des biens et services créatifs. Cette approche illustre l'importance des exportations mondiales de services créatifs, qui s'élevaient à 1 100 milliards de dollars en 2020. La Commission est invitée à réfléchir à la manière de produire des données fiables et comparatives sur l'économie créative.

4. **M. Hasans** (Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED), intervenant par

liaison vidéo et présentant les rapports du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante et onzième réunion directive [A/77/15 (Part I)] et sur les travaux de sa soixante-neuvième session [A/77/15 (Part II)], dit que les tendances négatives interdépendantes qui découlent directement de la guerre en Ukraine ont des répercussions considérables sur tous les pays, en particulier sur les pays en développement. Les perspectives sont sombres pour l'année à venir et des mesures sont nécessaires pour mobiliser la volonté politique, galvaniser les efforts de renforcement de la résilience, atténuer les conséquences des multiples crises sur les populations les plus vulnérables et trouver des solutions collectives aux défis mondiaux.

5. Lors de la soixante et onzième réunion directive du Conseil, le *Rapport sur le commerce et le développement 2021* a alimenté les débats sur l'interdépendance et les stratégies de développement à l'heure de la mondialisation et des appels ont été lancés en vue de renouveler le soutien international apporté aux pays en développement pour les aider à faire face de manière durable aux effets de la crise économique déclenchée par la pandémie de COVID-19. La réflexion sur l'investissement au service du développement s'est appuyée sur le *World Investment Report 2021 (Rapport sur l'investissement dans le monde 2021)*, qui recense les enjeux du déploiement de plans d'investissement pour la reprise et propose un cadre de politique générale. La question des investissements en faveur des objectifs de développement durable a également été abordée, notamment sous l'angle des marchés des capitaux et de la finance durable, dans le but de mettre en évidence les progrès réalisés à l'échelle mondiale et de proposer des pistes d'action. Le Conseil s'est également saisi du *Rapport 2021 sur les pays les moins avancés – Les pays les moins avancés dans le monde post-COVID : tirer les enseignements de 50 ans d'expérience*, qui explique comment la pandémie et la reprise mondiale à deux vitesses qui se dessine menacent d'effacer les progrès réalisés à grand-peine en matière de développement. Conscient que le renforcement systématique des capacités productives des pays les moins avancés est indispensable à une sortie de crise, le Conseil a adopté des conclusions concertées à ce sujet. Les États Membres ont également examiné le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

6. À sa soixante-neuvième session, le Conseil a examiné le *Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique – La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive* et a conclu qu'il convenait de limiter les obstacles tarifaires et non tarifaires au sein de l'Afrique et d'augmenter la capacité productive. Le

*Rapport sur l'économie numérique 2021* donne une vision holistique des flux transfrontières de données et préconise l'élaboration d'une approche novatrice, la participation pleine et équitable de tous les pays pour garantir la sécurité des flux transfrontières de données, et des mesures tenant compte des risques pesant sur les droits humains et la sécurité.

7. Notant que 2024 marquera le sixantième anniversaire de la CNUCED, l'orateur dit que le Conseil du commerce et du développement a pleinement conscience de la nécessité de tenir compte des bouleversements et chocs intervenus au cours des deux dernières années et se tient prêt à contribuer aux importants travaux de la Deuxième Commission.

8. **M<sup>me</sup> Spiegel** (Chef du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques du Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/77/223) dit que la situation s'est encore détériorée depuis la rédaction du rapport. Le ralentissement de la croissance, la persistance de l'inflation associée aux prix élevés de l'énergie et des denrées alimentaires, les incertitudes économiques et géopolitiques majeures et la multiplication des risques non économiques, tels que les changements climatiques, créent un environnement difficile pour les décideurs et décideuses politiques. Conjugée aux sorties de capitaux des pays en développement, la hausse des taux d'intérêt complique grandement le refinancement de la dette et, compte tenu des coûts de financement élevés que connaissent plusieurs pays en développement, la fracture financière mise en évidence dans le *Financing for Sustainable Development Report 2022 (Rapport sur le financement du développement durable 2022)* est devenue encore plus aiguë. Un pays sur cinq éprouve des difficultés budgétaires et financières et, en août 2022, un pays sur deux parmi les plus pauvres était à haut risque de surendettement ou déjà surendetté et un pays sur quatre parmi ceux à revenu intermédiaire était à haut risque de crise budgétaire.

9. Si des avancées ont été réalisées dans presque tous les domaines du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, elles restent toutefois insuffisantes. Bien que l'aide publique au développement ait atteint son niveau le plus élevé, elle reste nettement inférieure aux engagements et il est à craindre qu'elle ne soit détournée des pays qui en ont le plus besoin du fait d'autres crises urgentes. En outre, malgré la montée en flèche de l'intérêt pour le

financement durable, l'écoblanchiment persiste et les comportements n'ont pas changé. En dépit d'avancées importantes, telles que l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, les progrès accomplis en matière de dette ne suffisent pas à surmonter les obstacles rencontrés. Par ailleurs, les chocs étant d'origine externe, de nombreux pays ne seront pas en mesure de réagir seuls, d'où la nécessité d'une action collective de la communauté internationale.

10. À mi-chemin de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est urgent de voler au secours des objectifs de développement durable, notamment de leur financement. L'oratrice note que le Secrétaire général a récemment appelé à un plan de relance des objectifs de développement durable. Si les rapports présentés à la Commission contiennent de nombreuses recommandations, la véritable difficulté est de mobiliser la volonté politique et de lever les obstacles politiques. Lors du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement 2022, l'Assemblée générale a été invitée à déterminer s'il y avait lieu de convoquer une quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

11. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et développement (A/77/224), l'intervenante dit que les récentes crises ont mis en évidence des lacunes de longue date dans l'architecture financière internationale. Certains engagements pris n'ont pas été concrétisés, certaines lacunes n'ont jamais été comblées, l'énorme évolution des technologies a bouleversé les marchés financiers et les risques systémiques tels que les changements climatiques se multiplient. Le rapport met en évidence la volatilité qui règne sur les marchés financiers, notamment en ce qui concerne les cryptoactifs et les pièces dites stables. Si les réformes introduites depuis 2008 ont renforcé le système financier réglementé, des risques persistent, s'agissant notamment du secteur financier non bancaire et des technologies financières.

12. Il faut veiller à ce que les méthodes de financement actuelles et l'architecture financière internationale soient adaptées à leur finalité. La réalisation des objectifs de développement durable passera par une transformation du système financier international. Il faudra trouver des mécanismes permettant de garantir un meilleur accès à des financements à long terme abordables, de renforcer le filet de sécurité financière mondial et de transférer les droits de tirage spéciaux aux pays qui en ont le plus besoin. D'aucuns ont appelé à l'émission de nouveaux

droits de tirage spéciaux et, bien qu'il ne semble pas y avoir d'appétit politique en ce sens pour l'instant, il pourrait être envisagé de mettre au point un mécanisme d'émission de droits de tirage spéciaux automatique et conditionnée à la situation de l'État en cas de crise. Il est également essentiel de comprendre les effets des facteurs non économiques, tels que les changements climatiques, et de poursuivre les réformes de la gouvernance.

13. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la coordination et la coopération internationales visant à lutter contre les flux financiers illicites (A/77/304), l'oratrice dit qu'en dépit des progrès accomplis en matière de corruption et d'évasion et de fraude fiscales, y compris la décision de durcir la norme relative à la propriété effective des personnes morales, les défis restent nombreux. Des efforts sont nécessaires pour mieux appliquer les normes existantes, combler les lacunes, faire face à l'évolution des risques et améliorer les capacités d'exécution nationales ; la transparence doit être le socle de ces efforts. La Commission voudra peut-être donner mandat de poursuivre les travaux sur l'élaboration de lignes directrices internationales pour certaines professions, pour veiller à ce qu'elles n'encouragent pas les flux financiers illicites. Comme l'absence de coordination politique mine l'efficacité des politiques, le Secrétaire général a appelé à renforcer la coordination internationale dans le domaine des flux financiers illicites et à mettre en place un mécanisme de coordination dont le Conseil économique et social serait le socle, afin d'examiner les progrès accomplis, de fournir des données, de faciliter la conclusion d'accords intergouvernementaux et de promouvoir l'intégrité financière. Les ministres africains des finances ont demandé l'élaboration d'une convention internationale en matière fiscale et le Secrétariat de l'ONU se tient prêt à soutenir les efforts des États Membres.

14. **M<sup>me</sup> Blankenburg** (Chef du Service de la dette et du financement du développement de la CNUCED), intervenant par liaison vidéo et présentant le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement (A/77/206), dit que l'encours de la dette extérieure de l'ensemble des pays en développement a augmenté de 600 millions de dollars en 2021, pour atteindre 11 900 milliards de dollars. Cette augmentation résulte en grande partie d'évolutions positives, en particulier les effets de la reprise économique mondiale après la pandémie de COVID-19 sur les résultats à l'exportation des pays en développement. En revanche, le taux de croissance de la dette extérieure à long terme publique et garantie par l'État est passé de 8,7 % en 2020 à 3,6 % en 2021 en raison de la hausse des recettes publiques et

du retrait généralisé des programmes de soutien public liés à la COVID-19.

15. Cette évolution globalement positive a toutefois été contrariée par une série de facteurs. Les indicateurs d'insolvabilité, tels que l'encours total de la dette extérieure par rapport aux recettes d'exportation, sont restés à un niveau élevé pour tous les groupes de pays en 2021. De plus, les estimations moyennes par groupes de pays dissimulent de grands écarts de performance et le nombre de pays à revenu intermédiaire et à faible revenu avec un ratio moyen de la dette extérieure totale aux exportations supérieur à 250 % avait sensiblement augmenté en 2020 par rapport à 2019. Les conséquences économiques et sociales durables d'un relèvement inégal après la pandémie de COVID-19, l'aggravation de la crise climatique, le conflit armé en Ukraine et la pire crise du coût de la vie depuis plusieurs décennies nuisent fortement à la soutenabilité de la dette extérieure des pays en développement. En raison de facteurs tels que les sorties nettes de capitaux des pays en développement, environ 60 % des pays à faible revenu et 30 % des économies de marché émergentes courent un risque élevé de surendettement ou sont déjà surendettés. Dans le même temps, le resserrement de la politique budgétaire des économies avancées compromet encore davantage toute perspective d'amélioration de la soutenabilité de la dette extérieure dans le monde en développement.

16. Se félicitant du plan de relance des objectifs de développement durable du Secrétaire général, l'oratrice dit que la réponse multilatérale au fardeau de la dette extérieure de plus en plus insoutenable dans un nombre croissant de pays en développement reste insuffisante. Il faut redoubler d'efforts et parvenir à un consensus politique sur un allègement de la dette plus substantiel, systématique et structurellement efficace. Il convient d'envisager un cadre multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine et d'encourager la participation à ce cadre.

17. Passant en revue certaines des recommandations du rapport, l'intervenante dit que la création d'un registre accessible au public centralisant les données relatives à la dette fournies par les prêteurs et les emprunteurs renforcerait la transparence de la dette. L'indice de vulnérabilité multidimensionnel pourrait remplacer les critères obsolètes fondés sur le revenu pour l'octroi d'aide publique au développement et de financements à taux préférentiels. Compte tenu de la portée de l'injection de liquidités sur la soutenabilité de la dette, des mesures telles qu'une nouvelle allocation des droits de tirage spéciaux et une suspension temporaire des majorations des taux d'intérêt du Fonds

monétaire international pourraient également être envisagées.

18. **M<sup>me</sup> Peltola** (statisticienne hors classe de la CNUCED), intervenant par liaison vidéo, introduit les principaux messages d'un rapport de 2022 sur les flux illicites établi par la CNUCED et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui sera publié ultérieurement, ainsi que les chapitres pertinents d'une publication statistique annuelle de la CNUCED, qui rend compte des progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030. À sa cinquante-troisième session, la Commission de statistique a approuvé le Cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites élaboré par la CNUCED et l'ONUDC. S'il existe une définition mondialement reconnue pour les statistiques sur les flux financiers illicites, diverses méthodes continuent d'être utilisées pour les estimations. Il convient de déployer des efforts dans un certain nombre de domaines, notamment pour harmoniser les concepts et les méthodologies et garantir l'adoption de politiques nationales et régionales adéquates, d'un cadre international visant à réduire les flux financiers illicites et de restitutions d'avoirs plus efficaces.

19. La demande d'aide pour renforcer la capacité statistique à suivre les flux financiers illicites et à concevoir des mesures plus efficaces pour les endiguer reste très forte, et la CNUCED et l'ONUDC se sont engagés avec diverses commissions régionales dans ce sens. Vingt-deux pays ont expérimenté des méthodes de mesure des flux financiers illicites au moyen de normes et de ressources statistiques communes en cours d'affinement. Si ces études ont démontré la possibilité de mesurer les flux financiers illicites en utilisant principalement les données dont disposent déjà les autorités nationales, il reste encore à améliorer la qualité des données, à combler les lacunes et à renforcer les infrastructures, les compétences et les ressources, notamment au moyen de formations au sein des organismes nationaux de statistique et des autres autorités nationales.

20. Pour cerner les menaces et les risques associés, il faut avant tout mesurer les flux financiers internationaux. Il convient de poursuivre les travaux à cet égard, notamment en éclairant les processus de politique publique visant à lutter contre ces flux et en mandatant de nouveaux travaux sur le commerce illicite, conformément au Pacte de Bridgetown. Grâce aux progrès notables réalisés en matière de données numériques, de mesures statistiques et d'outils de suivi des flux financiers illicites, la communauté internationale est mieux équipée que jamais pour suivre les financements illicites, notamment par des mesures

de politique générale plus éclairées et mieux ciblées. Toutefois, il est indispensable de renforcer le soutien apporté aux États Membres pour permettre une réponse stratégique plus cohérente, notamment par des actions visant à renforcer les capacités techniques et institutionnelles, des efforts internationaux concertés et un engagement politique fort.

21. **M. Zhang** (Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED), intervenant par liaison vidéo, dit que la CNUCED a rédigé le *World Investment Report 2022 – International Tax Reforms and Sustainable Investment (Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 – Les réformes de la fiscalité internationale et l'investissement durable)* en application de la résolution 76/197 de l'Assemblée générale sur la promotion de l'investissement en faveur du développement durable. S'agissant des tendances en matière d'investissement dans les objectifs de développement durable et dans la lutte contre les changements climatiques, il dit que la forte pression à la baisse sur les investissements étrangers directs en 2022, prévisible en raison des crises multidimensionnelles et de l'incertitude des investisseurs, affectera également les investissements internationaux dans les objectifs de développement durable. En 2021, la croissance provenait principalement des investissements dans les énergies renouvelables ; les investissements dans d'autres secteurs liés aux objectifs de développement durable n'ont connu qu'une reprise partielle après le creux de 2020. Les investissements privés internationaux dans la lutte contre les changements climatiques portent presque exclusivement sur l'atténuation. Dans les pays développés, environ 85 % de ces projets sont financés par le secteur privé, alors que dans les pays en développement, près de la moitié d'entre eux requièrent la participation du secteur public sous une forme ou une autre. Le financement de projets internationaux revêt une importance croissante pour les investissements dans les objectifs de développement durable et la lutte contre les changements climatiques, mais les pays en développement sont désavantagés à cet égard.

22. Au sujet des marchés de capitaux et de la finance durable, l'intervenant dit que comme la plupart des produits d'investissement axés sur le développement durable se trouvent dans des pays avancés et ciblent les actifs de ces pays, les pays en développement sont largement ignorés par le marché des fonds de développement durable. En raison de l'absence de normes cohérentes et de données de qualité, les craintes d'écoblanchiment subsistent. Les gouvernements du monde entier redoublent d'efforts pour établir des cadres réglementaires pour le financement durable, et

les lacunes directives et réglementaires sont plus visibles dans les domaines d'action relativement nouveaux que sont les taxonomies, les normes de produits et la tarification du carbone. Au niveau international, les efforts visant à coordonner et à consolider les réglementations et les normes en matière de finance durable ont pris de l'ampleur en 2021 et les initiatives prises pour consolider les normes d'information sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance permettront de réduire efficacement la fragmentation.

23. Le *World Investment Report 2022* se penche également sur l'effet qu'aura l'introduction d'un impôt minimal de 15 % sur les bénéfices réalisés à l'étranger par les grandes entreprises multinationales. Les économies développées comme les économies en développement devraient considérablement bénéficier de l'augmentation du montant des recettes fiscales. Toutefois, les investissements étrangers directs pourraient potentiellement diminuer de 2 % et de nombreux outils de promotion de l'investissement fondés sur la fiscalité deviendraient obsolètes. La CNUCED recommande à la communauté internationale d'alléger les contraintes que rencontrent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans la mise en place d'un tel impôt. Il conviendrait d'envisager d'augmenter l'assistance technique aux pays en développement pour soutenir l'exécution et l'ajustement des politiques d'investissement, de supprimer les contraintes de mise en œuvre imposées par les accords internationaux d'investissement, et d'établir un mécanisme permettant de restituer aux pays en développement d'accueil les recettes complémentaires perdues.

24. En ce qui concerne les marchés de capitaux et la finance durable, la CNUCED recommande de prendre des mesures pour que les investissements durables ne soient plus une niche commerciale. Elle recommande également de s'attaquer à la fragmentation des normes, à la prolifération des évaluations comparatives, à la complexité de la communication d'informations et de l'autodéclaration en matière de développement durable, et a lancé un certain nombre d'initiatives à cette fin.

25. **La Présidente** invite la Commission à entamer une discussion générale sur la question.

26. **M. Abdelaal** (Égypte), faisant remarquer que le problème de l'architecture actuelle de la dette internationale n'a jamais été aussi criant, souhaite savoir quels domaines prioritaires d'action au niveau international pourraient aider à résoudre le problème du fardeau insoutenable de la dette extérieure compte tenu de la détérioration des perspectives économiques

mondiales et de l'incidence croissante des catastrophes climatiques, en particulier dans les pays en développement. Il s'interroge également sur la manière dont l'évolution de la situation dans les économies avancées, y compris l'augmentation du coût de la vie et le resserrement de la politique monétaire, est susceptible d'affecter la soutenabilité de la dette extérieure des pays en développement.

27. **M<sup>me</sup> Blankenburg** (Chef du Service de la dette et du financement du développement de la CNUCED), intervenant par liaison vidéo, dit que la situation actuelle influe sur la soutenabilité de la dette extérieure de multiples façons. Les conséquences du resserrement de la politique monétaire et budgétaire des pays avancés suscitent des inquiétudes. Les hausses de taux d'intérêt aux États-Unis augmentent non seulement le coût de la dette, mais provoquent également la dépréciation des monnaies nationales, ce qui compromet encore davantage la soutenabilité de la dette. Selon les estimations, les hausses de taux pour la seule année 2022 coûteraient environ 510 milliards de dollars aux pays en développement, soit plus de trois fois le montant de l'aide publique au développement. La crise du coût de la vie, qui précipite un grand nombre de personnes dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire, a également entraîné de nouveaux resserrements monétaires et budgétaires qui ralentissent la croissance et risquent de peser davantage sur la soutenabilité de la dette à l'avenir.

28. S'agissant des domaines d'action prioritaires, l'oratrice dit qu'au vu de la gravité et de la nature prolongée des multiples crises en cascade et des récents événements qui ont pesé lourdement sur la soutenabilité de la dette extérieure de nombreux pays en développement, il est grand temps que les États Membres réfléchissent à la possibilité de dégager un consensus politique sur la recherche d'un cadre multilatéral qui s'appuierait sur le Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette tout en surmontant certaines de ses limites d'application. Outre les efforts en cours pour réorienter les droits de tirage spéciaux sous-utilisés, il conviendrait également d'envisager une nouvelle affectation générale de ces droits. Il faudrait également suspendre les majorations imposées par le FMI à certains pays touchés dans l'attente d'un examen des politiques. Notant les liens entre les changements climatiques et les vulnérabilités de la dette, en particulier les obligations d'investissement plus élevées pour répondre aux événements climatiques, l'intervenante dit que plusieurs politiques pourraient être adoptées pour faire face aux événements climatiques et à leurs répercussions sur les

vulnérabilités de la dette dans les pays en développement.

29. **M. Khan** (Pakistan), notant avec préoccupation la baisse des investissements étrangers directs et de leurs effets, demande ce qui peut être fait pour accélérer l'investissement dans les objectifs de développement durable dans les pays en développement et pour aider les pays structurellement faibles et vulnérables, notamment ceux en situation particulière. Il demande également quelles mesures pourraient être prises pour accroître la disponibilité et l'accessibilité des fonds axés sur le développement durable dans les pays en développement.

30. **M<sup>me</sup> Chimbiri Molande** (Malawi) dit que les rapports évoquent la nécessité d'examiner et de modifier les politiques mondiales et nationales, ainsi que l'architecture financière, afin de créer des conditions de concurrence équitables. Elle demande des précisions sur les recommandations portant sur les règles et les conditions de fonctionnement des institutions financières internationales ainsi que des gouvernements nationaux.

31. **M. Ramos de Alencar da Costa** (Brésil) dit que le commerce est une toile complexe d'interdépendances comprenant des chaînes de valeur fragiles et intégrées, et souligne que la mondialisation ne doit pas être considérée comme acquise. Il convient de faire preuve de prudence lors de l'adoption de politiques qui perturbent la toile délicate des échanges internationaux, vu les lourdes conséquences que cela pourrait avoir, notamment en l'absence d'un système commercial international performant. Il demande des éclaircissements sur le point de vue de la CNUCED concernant le nombre de restrictions au commerce, les politiques de libéralisation du commerce des années précédentes et les effets systémiques sur l'économie mondiale. L'aggravation de la stagflation a également un effet en cascade sur la politique monétaire ; des taux d'intérêt plus élevés entraînent des problèmes d'endettement et il est urgent d'agir sur les chaînes d'approvisionnement commerciales pour mettre fin à ce cercle vicieux. Notant la forte pression à la baisse sur les investissements étrangers directs mondiaux en 2022, l'intervenante souhaite obtenir des informations supplémentaires sur les perspectives de ces investissements dans le monde et dans les régions en développement et sur les mesures que les pays doivent prendre pour inverser cette tendance. Il demande également ce qui est fait au sein des Nations Unies pour aborder les indices de soutenabilité et promouvoir l'harmonisation.

32. **M. Mandla** (Afrique du Sud) dit que malgré la mise en œuvre de mesures de réduction de l'inflation, telles que l'augmentation des taux d'intérêt, les prix continuent d'augmenter dans les pays en développement. Il voudrait savoir quelles autres mesures liées au commerce sont recommandées pour faire baisser l'inflation et le coût de la vie dans les pays en développement.

33. *M. Budhu (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, prend la présidence.*

34. **M<sup>me</sup> Shirotori** (Directrice par intérim de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED) explique que par le passé, le commerce international était structuré comme une toile complexe de chaînes de valeur mondiales qui servait de système de reprise en cas de chocs du côté de l'offre ou de la demande. Des flux commerciaux sans friction favorisent une reprise plus rapide. La crise actuelle n'a pas été provoquée par un problème dans le système lui-même, mais par une chute soudaine de l'offre provoquant des chocs d'accessibilité financière, et les difficultés de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont commencé pendant la pandémie de COVID-19. Les politiques et actions publiques ne déterminent pas vraiment la longueur de la chaîne de valeur mondiale et de nombreuses entreprises ont envisagé la relocalisation ou le « friendshoring » (délocalisation dans un pays ami) en raison de facteurs tels que la perte de confiance dans la logistique commerciale, l'instabilité financière en termes de taux de change et les changements climatiques. Bien que la chaîne de valeur mondiale soit un cadre extrêmement important pour renforcer l'intégration des pays en développement dans le commerce international, on peut sérieusement s'interroger sur la valeur ajoutée créée par la participation à une longue chaîne. La question n'est pas tant de savoir quelle est la longueur optimale de la chaîne de valeur, mais plutôt quels sont les facteurs qui déterminent sa stabilité et ce que la communauté internationale peut faire pour renforcer ces facteurs.

35. Les taux d'intérêt élevés dans les économies avancées déprécient la monnaie des pays en développement et exacerbent le coût des intrants, notamment des denrées alimentaires. Si la politique commerciale ne résout pas la cause profonde du problème, à savoir les perturbations de l'offre, elle constitue le moyen de faire baisser ces pressions inflationnistes en réduisant les coûts associés aux flux de biens et de services. Il conviendrait de déployer des efforts communs pour éliminer les activités spéculatives, notamment dans le domaine des céréales et de l'énergie, car cela atténuerait une grande partie de

la pression inflationniste dans de nombreux pays en développement.

36. **M<sup>me</sup> Spiegel** (Chef du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques du Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) dit qu'il n'est pas aisé d'accélérer les investissements pour venir en aide aux pays structurellement faibles. Les investisseurs privés sont peu enclins à prendre des risques, que ceux-ci soient ou non justifiés, et il faudra du temps et de la transparence pour atténuer la perception du risque. Des efforts ont été entrepris pour renforcer l'efficacité du système des banques de développement et obtenir des fonds supplémentaires. Les financements mixtes n'ont pas particulièrement bien fonctionné dans les situations à haut risque et il conviendrait de réfléchir davantage à l'utilisation et aux objectifs de ces financements.

37. En ce qui concerne la durabilité des investissements, M<sup>me</sup> Spiegel dit que les niveaux d'écoblanchiment sont élevés. Actuellement, les rapports obligatoires portent sur l'incidence des risques liés à la durabilité sur l'entreprise, et non sur la manière dont l'entreprise influe sur la durabilité. Il conviendrait de se pencher davantage sur la question qui intéresse les décideurs, à savoir l'incidence des risques sur les objectifs de durabilité. Bien que la Fondation des normes internationales d'information financière cherche à normaliser les divers mécanismes de communication de l'information et que les Nations Unies participent à ces discussions, la tâche s'avère ardue, car plusieurs taxonomies différentes sont utilisées dans le monde. Il est par ailleurs nécessaire de veiller à ce que les fonds soient réellement durables et identifiés comme tels, mais de manière à ne pas entraîner une réduction des investissements dans les pays en développement.

38. Des mesures doivent être prises pour renforcer le filet de sécurité financière mondial, notamment assurer une utilisation plus efficace des droits de tirage spéciaux à l'appui du développement durable, promouvoir l'utilisation plus active des mécanismes de gestion des comptes de capital, à l'instar du FMI et des mesures qu'il a adoptées, et améliorer le cadre réglementaire financier de manière cohérente au sein de toutes les entités en intégrant les domaines non réglementés, comme les intermédiaires financiers non bancaires, la technologie financière et le climat.

39. Des solutions doivent être trouvées pour réagir à certains scénarios relatifs à la dette, notamment pour les pays qui connaissent une crise immédiate et sont sur le point de ne pas honorer leurs remboursements, et pour les pays où la dette limite la marge de manœuvre budgétaire et empêche les investissements en faveur des

objectifs de développement durable ou de la relance. L'un des principaux problèmes liés à la restructuration de la dette réside dans l'absence de coordination entre les créanciers, et de nouveaux mécanismes pourraient être nécessaires pour impliquer le secteur privé dans les efforts de coordination. Lorsque les pays n'ont pas de marge de manœuvre budgétaire, les échanges de créances contre investissements, concernant notamment le climat, pourraient intéresser certains créanciers. Certains pays ont également montré la voie en intégrant des éléments liés à la situation économique de l'État concerné dans les prêts publics.

40. **M. Weber** (Chef de la Branche des politiques d'investissement de la CNUCED), s'exprimant par liaison vidéo au nom de M. Zhang (Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED), dit que certains éléments indiquent que différentes régions en développement, notamment en Afrique, ainsi que des économies structurellement faibles et vulnérables, devraient voir les flux d'investissement étranger direct diminuer considérablement en 2022 par rapport à 2021. Il existe un large éventail de recommandations et de travaux antérieurs qui visent à aider les pays en développement à faire face à la situation et à mener des politiques modernes et stratégiques de promotion, de facilitation et de réglementation des investissements aux niveaux national et international. Parmi les instruments récents figure l'alliance mondiale des zones économiques spéciales, qui prévoit le partage des meilleures pratiques et renforce la position de ces zones en vue d'attirer les investissements étrangers directs. L'investissement dans les objectifs de développement durable, qui demeure extrêmement inégal, s'en ressentira également. Les pays prennent différentes mesures pour attirer les investissements étrangers directs, notamment une réserve de projets pouvant bénéficier de concours bancaires, des approches de financement novatrices à l'appui des objectifs de développement durable, et des investissements axés sur ces derniers.

41. Pour ce qui est de renforcer la disponibilité et l'accessibilité des fonds axés sur le développement durable aux pays en développement, l'orateur souligne l'importance des cadres et normes nationaux pour la finance durable et des données de haute qualité qui permettent aux investisseurs d'investir dans des produits de financement durable dans les pays en développement. L'infrastructure du marché et les bourses des valeurs qui exigent la divulgation de données sur la durabilité sont autant d'autres facteurs pris en compte. L'intégration des marchés régionaux aide aussi les petits marchés de capitaux, tandis que les mesures incitatives, telles que la réduction des coûts

d'émission des obligations vertes, s'avèrent également utiles. La collaboration internationale est essentielle pour garantir le passage du marché de la finance durable du Nord au Sud.

42. En ce qui concerne les mesures prises au sein du système des Nations Unies, l'intervenant attire l'attention sur les travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et de l'Observatoire mondial des Nations Unies sur la finance durable. Ce dernier, créé lors du Forum mondial de l'investissement en 2021, cherche à promouvoir les investissements durables et à en faire la norme sur les marchés.

43. **M. Khan** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les dispositions relatives au système financier mondial et à l'architecture économique ont été négociées en l'absence de la majorité des pays en développement et que leur inégalité a pu être constatée au cours des sept dernières décennies. Malgré les nombreux efforts déployés, principalement au sein du système des Nations Unies, pour favoriser un renforcement de l'égalité et de l'inclusion, il n'a pas été possible de modifier les structures initiales de Bretton Woods.

44. Malgré l'engagement national visible des pays en développement en faveur des objectifs de développement durable, le niveau de soutien international requis n'a jamais été à la hauteur, même avant la pandémie de COVID-19. En outre, les récents chocs extérieurs subis par l'économie mondiale, les répercussions croissantes des changements climatiques, les tensions géopolitiques et les perturbations qui y sont associées ont touché de manière disproportionnée les pays et les populations les plus pauvres. Un déficit de solidarité est également apparu et, avec la hausse des taux d'intérêt, les devises du tiers monde perdent de leur valeur et l'argent circulait des pays en développement vers les pays développés. Plus de 100 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté et plus de 50 pays en développement se trouvent en situation de surendettement.

45. En dépit des actions menées, il n'existe pas de feuille de route claire pour remédier à la situation d'urgence en matière de développement et aux déficiences systémiques de l'économie mondiale. Il convient de définir des objectifs et des résultats spécifiques pour atteindre les objectifs de développement durable au cours de la dernière décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Se félicitant du plan de relance des objectifs de développement durable demandé par le Secrétaire

général, l'orateur ajoute que le fonctionnement efficace du Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette et des accords bilatéraux englobant tous les créanciers publics et privés contribuera à résoudre le problème du surendettement des pays en développement. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devrait mobiliser au moins 100 milliards de dollars à titre de financement de l'action pour le climat, dont la moitié sera allouée à l'adaptation, et s'accompagner d'un mécanisme de financement pour les pertes et les préjudices. Le rôle des agences de notation doit être revu et des efforts ciblés doivent être déployés pour mobiliser des investissements à hauteur de 1 000 milliards de dollars par an dans des infrastructures fiables, durables, résilientes et de qualité dans les pays en développement. Il convient de débattre de l'élaboration d'un régime fiscal équitable et inclusif dans le cadre de processus intergouvernementaux et de réformer le système commercial international, notamment en favorisant l'accès préférentiel au commerce pour les pays en développement, en utilisant la marge de manœuvre prévue par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, et en éliminant les obstacles au commerce incompatibles avec l'Organisation mondiale du commerce. Il est nécessaire de mettre en place un régime équitable en matière de technologie de l'information afin de combler le fossé numérique. Enfin, il est essentiel d'éradiquer sans délai les mesures économiques coercitives unilatérales à l'encontre des pays en développement.

46. **M. Blair** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que le processus de relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19 sera long et difficile pour les petits États insulaires en développement. La baisse des taux de croissance en 2020 et 2021 a gravement affecté la capacité de ces États à mettre pleinement en œuvre les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et à mener à bien le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Compte tenu des tensions géopolitiques et autres instabilités mondiales, les projections pour 2023 sont inquiétantes. Les gouvernements des petits États insulaires en développement peinent à répondre aux demandes de leurs populations tout en essayant d'honorer les obligations au titre du service de la dette ; la marge de manœuvre budgétaire est inexistante et les prêts précédents ont été restructurés. L'encours de la dette extérieure des petits États insulaires en développement a atteint le niveau record de 66,1 milliards de dollars en

2021 et l'augmentation du ratio du coût du service de la dette aux recettes d'exportation depuis 2019 est plus importante que pour tout autre groupe de pays. De nombreux petits États insulaires en développement ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de financements concessionnels ou de prêts d'urgence. Des mesures ciblées sont nécessaires pour faire face aux problèmes propres à ces États, et la communauté internationale doit honorer ses engagements, notamment dans le cadre des Orientations de Samoa.

47. L'heure n'est pas à l'exclusion, mais à un renforcement de la solidarité et de la coopération multilatérale, et la communauté internationale doit adopter des mesures urgentes et efficaces pour éliminer le recours aux mesures économiques coercitives unilatérales. Les petits États insulaires en développement ne renonceront pas à leur quête d'égalité économique et continueront à plaider pour des solutions adaptées, notamment grâce à l'adoption d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle, la tenue de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et la mobilisation d'un financement de l'action climatique supérieur à 100 milliards de dollars par an. La communauté internationale devrait également être encouragée à réformer entièrement l'architecture financière internationale, notamment par la tenue d'une quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

48. **M. Koba** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que l'ASEAN continue de collaborer avec l'ensemble de la région en vue de lutter contre les effets et les incertitudes qu'engendrent les problèmes rencontrés à l'échelle régionale et mondiale. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité des systèmes de santé nationaux et mondiaux et l'importance de la solidarité. L'ASEAN coopère davantage avec des organisations et des partenaires internationaux afin de surmonter les difficultés liées à la pandémie et de se préparer aux futures urgences de santé publique, et a créé un centre pour les urgences de santé publique et les maladies émergentes. Elle a également adopté le Cadre global de relèvement de l'ASEAN.

49. L'ASEAN a connu une croissance positive en 2021, notamment grâce à un taux de vaccination élevé et à un important rebond de la consommation, des investissements et du commerce, et se montre optimiste quant à la poursuite de la dynamique de croissance en 2022 et 2023. Il est toutefois nécessaire de renforcer le commerce international et le développement. L'ASEAN reconnaît que la résilience et la durabilité des chaînes

d'approvisionnement régionales sont favorisées par le maintien de l'ouverture des marchés aux échanges commerciaux et aux investissements. L'accord sur le Partenariat économique global régional, à l'origine de la plus grande zone de libre-échange au monde, est entré en vigueur en janvier 2022 et contribuera de manière significative aux efforts de relance économique. Un financement adéquat est également crucial, alors que l'ASEAN s'efforce de développer de nouveaux modèles de financement innovants. La boîte à outils de l'ASEAN sur les obligations liées aux objectifs de développement durable a été lancée afin de mobiliser davantage d'investissements de capitaux privés qui permettent d'atteindre des résultats en matière de développement durable, et d'accélérer la reprise économique après la pandémie.

50. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, l'orateur dit que l'Indonésie restera engagée de manière constructive dans l'économie créative et reconnaît son rôle primordial dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle accueillera la troisième Conférence mondiale sur l'économie créative en octobre 2022 et remercie la CNUCED pour son soutien.

51. **M<sup>me</sup> Aondona** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que les pays africains ne sont pas actuellement en voie d'atteindre leur objectif d'élimination de la pauvreté en une génération et d'amélioration du niveau de vie. Les répercussions de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques, des conflits et des crises prolongées dans différentes parties du monde limitent la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en Afrique, et ont montré l'interdépendance du développement durable et de la paix. La trajectoire de la dette de l'Afrique devrait s'accélérer rapidement en raison de l'augmentation des dépenses publiques destinées à atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie. Les différents plans de relance budgétaire mis en place par les gouvernements africains ont eu des répercussions directes sur les soldes budgétaires, les besoins d'emprunt et les niveaux d'endettement.

52. Bien que les exportations de biens et services africains aient connu leur plus forte croissance au cours de la dernière décennie, les volumes restent faibles et ne représentent que 3 % du commerce mondial. L'expansion et la diversification de la participation de l'Afrique au commerce international et aux chaînes de valeur mondiales faciliteront la réduction de la pauvreté et la transformation économique à grande échelle. Pour atteindre les objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine, il est urgent non seulement de

renforcer et de promouvoir les accords commerciaux qui renforcent les perspectives d'intégration accrue de la région, mais aussi d'intégrer les préférences commerciales unilatérales, d'approfondir les échanges commerciaux et les investissements entre l'Afrique et ses partenaires et de surmonter les difficultés structurelles qui limitent la capacité d'exportation de la région. Les cadres commerciaux devraient également contribuer à élargir et à diversifier l'accès de l'Afrique aux marchés d'exportation tout en renforçant le commerce intrarégional. Il est nécessaire d'accroître les investissements dans des secteurs autres que les ressources naturelles, notamment pour renforcer les capacités productives et la desserte numérique et améliorer l'accès aux infrastructures.

53. Les envois de fonds et les investissements étrangers directs vers l'Afrique ont chuté, tandis que les perspectives d'investissement pour 2023 sont peu réjouissantes en raison de la hausse de l'inflation et du ralentissement économique. Il existe une énorme différence entre les besoins financiers de l'Afrique et son allocation de droits de tirage spéciaux. Si l'Initiative de suspension du service de la dette et d'autres financements multilatéraux se sont avérés bénéfiques, le ratio moyen dette/produit intérieur brut (PIB) en Afrique devrait passer de 60 % en 2019 à plus de 70 % en 2022. Le Groupe remarque avec inquiétude que la dynamique de la dette de l'Afrique semble être principalement alimentée par la dépréciation cumulée des taux de change, les charges d'intérêt croissantes et les déficits primaires élevés. Il est essentiel de mobiliser efficacement des ressources, notamment en surmontant les problèmes liés aux flux financiers illicites, pour financer la transformation de l'Afrique en vue d'une croissance inclusive et d'un développement durable.

54. **M<sup>me</sup> Motsumi** (Botswana), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que les déséquilibres macroéconomiques mondiaux, associés aux tensions géopolitiques, ont intensifié les problèmes de développement dans de nombreux pays en développement sans littoral. Les pays structurellement vulnérables sont les plus menacés par l'instabilité des perspectives économiques, déjà à l'origine de graves difficultés, notamment la fuite des capitaux, la dépréciation de la monnaie et l'augmentation du coût du service de la dette. La solidarité mondiale est devenue plus nécessaire que jamais pour surmonter les difficultés économiques croissantes, tandis que les économies développées doivent être conscientes des profondes répercussions que leurs politiques peuvent avoir sur le reste du monde.

55. Si l'augmentation des niveaux d'aide publique au développement destinée aux pays en développement sans littoral en 2020 et 2021 est louable, le contexte de l'aide au développement en 2022 évolue rapidement en raison de la situation macroéconomique extrêmement complexe. Les pays en développement sans littoral sont de plus en plus susceptibles de ne pas parvenir à atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et dans le Programme 2030. Les partenaires de développement doivent maintenir la dynamique et apporter des niveaux d'aide publique au développement plus élevés à ces pays, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction des goulets d'étranglement structurels, des contraintes de connectivité des transports et de la dépendance aux ressources naturelles. Les niveaux de la dette extérieure des pays en développement sans littoral ont considérablement augmenté pendant la pandémie de COVID-19 et certains de ces pays se trouvent déjà en situation de surendettement. Des solutions innovantes impliquant toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, sont donc nécessaires pour assurer la soutenabilité de la dette à long terme.

56. Une approche proactive, ciblée et coordonnée doit être adoptée pour promouvoir l'investissement privé dans les pays en développement sans littoral, notamment par l'élaboration de projets d'investissement pouvant bénéficier de concours bancaires, et par la facilitation du développement de la chaîne de valeur. Les partenaires multilatéraux et bilatéraux devraient également apporter leur soutien afin de réduire le risque pour les investisseurs privés, notamment par l'intermédiaire de garanties d'investissement. D'autres formes de soutien, telles que les financements mixtes et les bonifications de taux d'intérêt, sont également nécessaires.

57. **M. Smith** (Bahamas), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les crises simultanées actuelles ont réduit à néant les progrès réalisés en matière de développement et aggravé les inégalités préexistantes. En outre, les problèmes complexes et inhérents au développement auxquels les pays de la CARICOM continuent de faire face, comme leur petite taille, leur dépendance à l'égard des importations et la faible diversité de leurs ressources et de leurs exportations, rendent ces pays particulièrement vulnérables aux chocs climatiques et aux chocs économiques externes. Les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, n'ont pas la capacité de réagir de manière indépendante aux crises mondiales, de sorte qu'un soutien multilatéral et des mesures décisives sont essentiels aux fins du

relèvement. Il est nécessaire d'opérer un changement porteur de transformation dans l'approche adoptée pour surmonter les difficultés liées développement. L'architecture financière internationale doit être restructurée et des considérations équitables pour les petits États insulaires en développement et les autres petits États vulnérables doivent y être intégrées. Un système axé sur le développement offrirait davantage d'innovation et d'outils fondés sur les solutions pour obtenir le financement critique indispensable au développement.

58. Les pays de la CARICOM restent confrontés à des obstacles financiers à la reprise et au développement. Aucun pays ne devrait être contraint de choisir entre, d'une part, préserver des vies et des moyens de subsistance affectés par des dynamiques indépendantes de sa volonté et originaires d'ailleurs et, d'autre part, payer des dettes extérieures créées par des exigences accrues en matière de soutenabilité de la dette à moyen terme. Soulignant l'importance de la soutenabilité de la dette pour atteindre la stabilité macroéconomique et construire une économie résiliente, les pays de la CARICOM réitérent leur appel à l'apport de liquidités là où elles sont le plus nécessaires ; à l'échange de dettes en vue de réaliser les objectifs de développement durable ; à l'augmentation du financement par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement ; à la mise à profit du financement public grâce à une augmentation des apports de liquidités ; et à la création de mécanismes efficaces d'allègement de la dette pour les pays à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement.

59. Si la décision du FMI d'approuver l'émission de droits de tirage spéciaux supplémentaires constitue un pas positif vers l'apport de liquidités indispensables, une grande partie de ceux-ci a été dirigée vers les pays développés. Le FMI devrait réorienter les droits de tirage spéciaux inutilisés là où ils sont le plus nécessaires et accélérer leur réaffectation aux pays en développement. Les institutions financières internationales devraient également veiller à ce que les petits États insulaires en développement vulnérables aient accès à des ressources financières à des conditions favorables.

60. Afin de tirer parti de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après et des recommandations du forum de 2022 sur le suivi du financement du développement, les discussions doivent se concentrer sur un changement de paradigme dans la coopération pour le développement afin de promouvoir des réponses inclusives aux questions macroéconomiques et financières au sein des

Nations Unies. Une quatrième Conférence internationale sur le financement du développement pourrait permettre de recentrer l'action mondiale à cet égard. Les pays de la CARICOM soutiennent les travaux du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement, comme en témoignent leurs multiples appels à la mise en place d'une mesure permettant de présenter une évaluation plus transparente et plus complète afin d'éclairer la prise de décisions sur l'accès à l'aide publique au développement et à d'autres ressources vitales pour le développement. Ils restent attachés aux principes d'un système commercial international multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable et souhaitent le plein exercice des mécanismes de traitement spécial et différencié.

61. **M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dit que la pandémie de COVID-19 a réduit à néant certains des progrès notables réalisés en matière de développement durable au cours de la dernière décennie. Les réalités de la crise multiforme actuelle, notamment les graves déséquilibres macroéconomiques, la volatilité financière et l'augmentation de la pauvreté, du chômage et des inégalités, mettent en exergue le besoin urgent d'un nouvel ordre international qui soit juste, inclusif et équilibré et ne laisse personne de côté. De surcroît, la crise est exacerbée par l'application illégale de mesures coercitives unilatérales qui constituent non seulement une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, mais aussi une attaque délibérée contre le droit au développement de millions de personnes. Ces mesures illégales sapent les efforts nationaux visant à mener à bien le Programme 2030 et doivent être intégralement levées immédiatement et sans condition.

62. L'ordre international actuel favorise la dépendance des pays en développement en ce qui concerne, notamment, les produits de base, ce qui les rend plus vulnérables aux fluctuations des prix et entraîne une plus grande tension sociale. En plus d'un renforcement de la coopération et de la solidarité internationales, le Groupe des Amis appelle à une augmentation des investissements, notamment dans les infrastructures, et à une amélioration de la capacité de production, du financement du développement et de l'accès à la technologie, qui bénéficieraient à la reprise économique au sortir de la pandémie.

63. Les institutions financières internationales devraient instaurer les conditions nécessaires pour garantir un meilleur accès au financement à des conditions favorables, sans politisation, afin de

promouvoir la mise en œuvre effective des accords et des engagements, y compris le Programme 2030. Compte tenu de la contribution que le commerce peut apporter à la croissance, il est important de mettre en place un système commercial international qui soit juste, équitable, inclusif, indépendant, dépolitisé et non discriminatoire. Un tel système devrait accorder une attention particulière aux vulnérabilités des pays en développement, promouvoir le développement durable et ne pas laisser de place à l'imposition de mesures coercitives unilatérales. Les pays développés devraient également honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement qui, dans de nombreux pays du Sud, constitue la principale source de financement international du développement. La coopération Sud-Sud et Nord-Sud et la coopération triangulaire devraient être améliorées, tandis que le principe des responsabilités communes mais différenciées devrait être respecté.

64. Le nombre croissant de pays qui éprouvent de graves difficultés à assurer le service de leur dette est inquiétant. Cependant, le fait que les politiques monétaires et fiscales irresponsables des économies développées aient pour répercussions la hausse du coût du remboursement de la dette et la dégradation de la viabilité de la dette des pays en développement est encore plus préoccupant. Les créanciers multilatéraux et commerciaux, jusqu'à présent absents des efforts d'allègement de la dette, doivent prendre des mesures immédiates pour fournir une aide adéquate à tous les pays en développement qui en ont besoin, sans exception.

65. *M. Al-thani (Qatar), Vice-Président, prend la présidence.*

66. **M<sup>me</sup> Chimbiri Molande** (Malawi), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les pays les moins avancés sont les plus durement touchés par les crises actuelles en cascade qui se superposent et se multiplient. Pour respecter l'engagement collectif de ne laisser personne de côté, les plus vulnérables doivent être impliqués dans les processus de prise de décisions politiques aux niveaux mondial et national. Malgré les engagements internationaux, la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales est restée à peu près au même niveau qu'en 2011, et leurs exportations ont marqué un net recul du fait de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés a redéfini l'objectif visant à doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales et cherche à doubler l'appui apporté aux pays les moins avancés au titre de l'initiative Aide pour le commerce.

La communauté internationale devrait s'acquitter de ces engagements. Il convient également de s'efforcer de simplifier davantage les règles d'origine et de réaliser des progrès en ce qui concerne la dérogation relative aux services et le transfert de technologies dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

67. Il est inquiétant de constater que les pays les moins avancés semblent être les victimes de la faiblesse de l'architecture financière mondiale. Les coûts d'emprunt des pays en développement, qui sont plus élevés que ceux des pays développés, limitent l'accès à des ressources financières additionnelles. Pour résoudre ce problème, une approche multiforme est nécessaire, impliquant notamment un élargissement de l'accès aux financements publics internationaux et l'amélioration des conditions de financement du marché. Les pays les moins avancés dépensent en moyenne 14 % de leurs recettes intérieures pour rembourser les intérêts, tandis que les pays développés y consacrent environ 3,5 %, malgré un encours de la dette beaucoup plus important. Si l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette du G20 sont les bienvenus, un nouveau cycle de mesures globales d'allègement de la dette est nécessaire de toute urgence pour faire face aux problèmes de solvabilité extérieure croissants auxquels sont confrontés les pays les moins avancés.

68. Alors que les investissements dans les pays les moins avancés stagnent, les investissements étrangers directs dans ces pays ont été plus faibles en 2021 qu'en 2015 et se sont concentrés sur les industries extractives. La communauté internationale devrait avancer dans la concrétisation des principaux résultats du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés en établissant un dispositif d'encouragement de l'investissement en faveur des pays les moins avancés. Toutes les formes de financement du développement durable sont restées insuffisantes pour atteindre les objectifs de développement durable. Si l'aide publique au développement a augmenté en 2021, elle n'a pas suivi le rythme de l'exacerbation des besoins en raison de la pandémie de COVID-19 et, collectivement, les donateurs continuent de ne pas respecter leurs engagements. Les partenaires de développement sont invités à ne pas réorienter cette aide pour faire face aux effets des crises et des conflits en cours. Sans une action et un soutien accrus, l'avenir des pays les moins avancés demeure incertain.

69. **M<sup>me</sup> Ríos Serna** (Colombie), s'exprimant au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, dit que les

résolutions relatives aux points 16 et 17 de l'ordre du jour doivent être orientées vers l'action et introduire les mesures spécifiques requises pour faire avancer les réformes systémiques essentielles à l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement et permettre un accès plus efficace et plus équitable à la coopération technique requise de toute urgence. L'application universelle de moyens de mesurer les progrès qui ne se limitent pas au PIB pour déterminer l'accès à la coopération internationale doit être au cœur de ces réformes, et les institutions financières internationales et les partenaires de développement doivent reconnaître la nécessité de s'abstenir d'utiliser le revenu par habitant comme seul critère d'allocation de ressources financières.

70. Le Groupe de pays de même sensibilité salue le travail du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle. Tout en restant déterminé à travailler de manière constructive à la réalisation de cet objectif, le Groupe reconnaît qu'un tel indice ne suffira pas. Les déséquilibres structurels et les facteurs endogènes restent largement ignorés dans l'actuel modèle de coopération pour le développement, ce qui s'avère particulièrement préjudiciable pour les pays à revenu intermédiaire qui ont vu réduites à néant certaines avancées durement acquises en matière de développement. La communauté internationale doit reconnaître les lacunes du paradigme actuel et travailler de concert pour les combler. Les pays à revenu intermédiaire doivent être inclus dans toute solution systémique envisagée pour promouvoir un relèvement durable, résilient et inclusif et favoriser la mise en œuvre intégrale des objectifs de développement durable, y compris l'application universelle de moyens de mesurer les progrès fondés sur les déséquilibres structurels et les facteurs endogènes. Un processus intergouvernemental devrait donc être lancé en consultation avec les parties prenantes concernées afin d'établir un ensemble de mesures qui complètent le PIB ou ne s'y limitent pas, et qui devraient être universellement appliquées pour régir l'accès des pays en développement au financement à des conditions favorables et à la coopération technique, conformément à la proposition énoncée dans *Notre Programme commun*. Il est à espérer que les résultats de ces processus critiques pourront être approuvés au plus haut niveau. La tenue d'une quatrième Conférence internationale sur le financement du développement serait dans l'intérêt de tous en vue de réaliser le Programme 2030.

*La séance est levée à 13 h 5.*